



PROFESSION DE FOI

CSA MINISTÉRIEL

Comité Social d'Administration Ministériel

Le CSA ministériel : une représentation aux enjeux multiples

En décembre 2022 se tiennent pour la première fois les élections par voie électronique dans un contexte profondément modifié par la loi de transformation de la fonction publique.

Vous êtes appelés à élire vos représentants au Comité Social d'Administration Ministériel, aux Comités Sociaux d'Administration de Réseau ou de Base de Défense ainsi qu'aux Commissions Administratives Paritaires de niveau uniquement compétentes pour les questions individuelles telles que les recours et la discipline ou encore les Commissions d'Avancement compétentes pour les Ouvriers de l'Etat, Chefs d'équipe et TSO.

Vos représentants dans les formations spécialisées, ex-CHSCT, seront désignés selon la représentativité acquise par chaque organisation syndicale. Par ailleurs, la notion d'accord majoritaire a été introduite dans la fonction publique, ce qui a notamment été le cas dans le cadre de l'accord sur le télétravail, et qui sera le cas demain pour la négociation relative à la protection sociale complémentaire. Ceci modifie considérablement le rôle et les responsabilités des organisations syndicales.

Dans ce paysage social modifié en profondeur, le rôle du comité social ministériel prend toute son importance.

C'est l'instance où sont présentés aux organisations syndicales les textes relatifs à l'organisation du ministère mais aussi à l'ensemble des grandes problématiques RH avec toutes les conséquences sur votre carrière et vos conditions d'emploi. Ce dialogue initié au niveau ministériel irriguera toutes les revendications portées par **FO** dans les comités sociaux de réseau et au niveau local.

Dans ces questions majeures, et sans être exhaustif, sont portées par **FO** celles liées à la défense du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers, aux parcours professionnels, à la formation, à une politique salariale ambitieuse, à l'égalité femme/homme. Pour notre organisation syndicale, ces questions permettent d'assurer aux 62 000 agents de notre département ministériel, un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Force Ouvrière est l'organisation syndicale qui veut défendre et renforcer le sens du service public et la défense des agents qui le composent, toujours dans un esprit d'indépendance et de liberté d'action vis à vis des partis politiques, philosophiques ou religieux. C'est dans cet esprit que nous portons nos revendications et rejetons toutes remises en cause de vos droits tels que les régimes de retraites.

Pour toute question, «SOS élections» :
elections2022@fodefense.fr
ou [01 42 77 67 3](tel:014277673)

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Le CSA ministériel détermine la représentativité des organisations syndicales et les moyens alloués à celles-ci pour les 4 années qui suivent l'élection. **Force Ouvrière** favorise dans son organisation interne un maillage territorial au plus proche des agents le mieux à même de vous accompagner dans la défense de vos droits individuels.

Le CSA ministériel permet de manière concomitante de porter les dossiers majeurs ministériels mais la défense de vos intérêts dans votre quotidien.

Le vote au CSA ministériel en 2022 revêt donc une importance particulière parce qu'il intervient dans un contexte en pleine évolution. Demain vous aurez encore plus besoin de vos représentants syndicaux à vos côtés tant la volonté gouvernementale de remettre en cause vos acquis sociaux est forte.

Il faut donc nous donner et vous donner les moyens de vous informer, de revendiquer et de vous protéger.

Nous voulons agir pour vous, nous existons pour celles et ceux que nous représentons.

Forte de sa représentativité et de la confiance des agents, FO revendique :

- L'augmentation générale des traitements et salaires pour tous les personnels civils, fonctionnaires, ouvriers de l'Etat et contractuels.
- Le maintien du code des pensions civiles et militaires et des régimes spéciaux.
- Le rejet de tout allongement de la durée de cotisation et de recul de l'âge légal de départ à la retraite.
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, véritable déclaration de guerre contre les organisations syndicales, qui met à mal le dialogue social.
- Une véritable politique permettant de vrais parcours professionnels par de meilleurs ratios pro/pro à l'avancement.
- Le rôle et la place qui reviennent aux personnels civils de ce ministère.
- Des recrutements à la hauteur des missions qui nous sont confiées.
- L'arrêt des réorganisations permanentes sources de souffrance au travail et d'angoisse pour les personnels.
- Une véritable RH de proximité par l'augmentation des effectifs.
- Une véritable politique conduisant à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Une meilleure prise en compte de la qualité de vie au travail pour les agents.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, votez pour vos représentants, votez pour les listes FO !

En 2022, un seul vote → FO DÉFENSE

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 0142777673

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
 des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
 46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com